

Le passage des lecteurs Vitale en PC/SC

1) les différents lecteurs de cartes SV :

- le "bifente" homologué Sesam-Vitale, l'ancêtre, embarque un "logiciel-lecteur" répondant aux exigences de Sesam-Vitale. Du coup, il est dépendant de la mise à jour de ce logiciel par le fabricant. Il utilise un protocole de communication avec l'ordinateur périmé depuis ... 2000 (port série RS232). Pour pouvoir être connecté au poste en USB, il doit donc émuler ce port série, ce qui implique l'usage d'un fichier de paramétrage sur le poste (galss.ini) à l'origine de la majorité des problèmes. Accessoirement (quoique), cette technique supporte très mal les accès concurrents (par ex FSE + accès DMP ou messagerie sécurisée).

- le lecteur PC/SC dit "transparent" est un lecteur standard qui n'embarque pas le logiciel lecteur. De ce fait **il suppose que le logiciel de facturation, sur le poste, gère ce mode PC/SC**. Avantage : il coûte de 10 à 30€, n'a pas besoin d'homologation Sesam Vitale. Il se connecte au poste par un port USB. Mais puisqu'il faut lire les 2 cartes (SV et CPS), il en faut 2 pour pouvoir facturer, donc 2 ports USB, sauf si on choisit un lecteur PC/SC bifente, qui permet de lire les 2 cartes et n'exige qu'un port USB.

- un certain nombre de lecteurs du marché sont homologués SV ET compatibles PC/SC, ce qui permet d'utiliser l'un ou l'autre des modes de facturation en fonction du logiciel de facturation qui est sur le poste (mais pas les 2 simultanément !)

- les lecteurs autonomes, dit TLA, sont en fin de vie. Leur remplacement par un dispositif PC/SC doit être envisagé dès maintenant. En tout cas il ne faut plus en acheter !

- la CB : les lecteurs mixtes SV/CB ont vocation à disparaître aussi, il ne faut donc plus en acheter. Le lecteur CB simple est sans doute désormais la meilleure solution, associé à un double lecteur PC/SC.

2) ce que dit l'assurance maladie dans son dernier mail : les plus anciens lecteurs bifente homologués ne seront plus maintenus par leur fabricant. Ci joint figure la liste des lecteurs à laquelle on peut se référer, en se munissant du modèle de lecteur ET de la version installée du logiciel-lecteur (elle est en principe visible sur l'écran du lecteur au démarrage). Elle suggère donc de se rapprocher de l'éditeur pour faire le point. **Mais aucune FSE d'aucun lecteur ne sera refusée par l'assurance maladie au 01/01/22 tant que la FSE est possible et que les FSE sont acceptées le 31/12/21 !**

Le souci apparaîtra lorsque le lecteur sera en panne, puisqu'il faudra alors se décider en urgence à le changer.

3) en pratique :

- identifier dans le tableau joint le modèle du lecteur ET la version du logiciel lecteur qu'il embarque.

- si mon lecteur et sa version figurent en rouge, il est recommandé de le changer sans attendre.

- si mon lecteur et sa version ont la mention "non" dans la colonne "maintenance" il faudra le changer dès qu'il dysfonctionnera.

- la mention "oui" ou "version bimode" dans la colonne "migration" permet de ne rien faire.

Dans tous les cas, il est raisonnable de demander dès maintenant à l'éditeur du logiciel de facturation si la version de leur logiciel installée sur le poste est compatible PC/SC. Cela permettra, dès que le besoin s'en fera sentir, de remplacer le lecteur Sesam Vitale par un (ou deux) lecteurs PC/SC.

Pour rappel, les lecteurs PC/SC n'ont (presque) que des avantages MAIS supposent que le logiciel de facturation sache les utiliser.